

Les peuples autochtones du Paraguay demandent des garanties solides pour la protection de leurs droits collectifs dans les processus nationaux de planification REDD

7 Décembre, 2010

Les peuples autochtones et les organisations autochtones du Paraguay ont travaillé sans désespérer en 2010 pour obtenir des garanties du gouvernement et des Nations Unies afin que toute politique, décision ou initiative relative à la préparation REDD respecte leurs droits collectifs, y compris leurs droits à la terre et au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Par exemple, grâce à sa participation au Comité national REDD, la Coordinadora por la Autodeterminación de los Pueblos Indígenas (CAPI) a souligné que le programme UN-REDD doit se conformer pleinement à ses propres Operational Guidance on Indigenous Peoples (Document d'orientation opérationnelle sur les peuples autochtones).

De plus, CAPI a insisté sur le fait que le gouvernement doit remplir ses obligations conformément aux traités internationaux et régionaux des droits humains que le pays a ratifiés.

Source : Forest Peoples Program FPP, décembre 2010